

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton,

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée que les membres du conseil de la MRC d'Acton ont, lors de leur séance ordinaire tenue **mercredi le 18 janvier 2023 à 19h30**, adopté un règlement « **Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2023** ».

Ce règlement porte le numéro 2023-01. Il peut en être pris communication aux bureaux des municipalités concernées de même qu'à ceux de la MRC d'Acton.

Donné à Acton Vale, ce jeudi dix-neuvième (19<sup>e</sup>) jour du mois de janvier 2023.



**Chantal Lavigne,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière.**